

N°455

du 13
Décembre
2011

Editorial

Par Koffi
SOUZA

INQUIÉTUDES AU MALI

De nouveaux enlèvements d'occidentaux se sont produits au Mali. Ils sont revendiqués par Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI). L'instabilité s'est accrue dans la région avec l'explosion libyenne.

Le Mali mais aussi le Niger et la Mauritanie connaissent une insécurité croissante. L'afflux d'armes issues du conflit libyen, le retour au Mali et au Niger de milliers de combattants ayant servi le régime de Mouammar Kadhafi fortement armés, ont renforcé l'insécurité dans cette région immense difficile à contrôler.

La fin prochaine -en avril 2012- du mandat du président Malien Toumani Toure crée également un vide politique dans lequel AQMI tente de s'infiltrer. Financée par des trafics en tous genres y compris le commerce de la drogue AQMI bénéficie aussi d'une certaine complaisance dans des cercles maliens.

Lors d'une réunion sur les crises au Sahel rapportée par LE MONDE, l'ambassadeur de France à Bamako, Christian Rouyer, a affirmé avec force "Comprenez bien que les principales cibles d'AQMI, ce ne sont pas les Occidentaux. Les Occidentaux pris en otage ne sont que des moyens pour se procurer des fonds. C'est vous qui êtes visés, votre mode de vie, votre islam modéré, vos traditions".

La vague islamiste qui a déferlé en Afrique du Nord prend des chemins différents au Sud du Sahara, elle ne doit cependant pas être négligée.



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

P.3 Le DSRP-Complet 2009-2011 à son terme

Le Togo entame la conception d'un DSRP II

P.4 Oxfam sonne l'alerte pour
l'Afrique de l'Ouest

**Des Millions de
personnes menacées
par une crise alimentaire
grave en 2012**

** Le Burkina Faso, le Mali et le Niger
sont entre autres pays exposés.*



Dédé Ahoéfa Ekoué, Ministre de la Planification et du développement

P.3 Conseil des ministres
extraordinaire

**Pour le Gouvernement,
rien ne justifie le dernier
mouvement étudiantin**

P.3 Après l'expiration de tous les délais et avant les contrôles
**L'Exécutif sort l'arme fiscale
pour combattre les sachets
plastiques non biodégradables**

** Le taux des droits d'accises sur les produits du tabac va être aussi relevé.*

P.4 Rencontre BCEAO, GIM-UEMOA et Administrations
publiques/grands facturiers

**Objectif : vulgariser davantage
le paiement électronique dans l'UEMOA**

Prix: Togo, Bénin, Burkina: 250CFA Zone CFA: 300 F Europe et autres pays: 1 euro --- **Abonnement:** Contacter 22 61 35 29 / 90 05 94 28

Après l'expiration de tous les délais et avant les contrôles

L'Exécutif sort l'arme fiscale pour combattre les sachets plastiques non biodégradables

* *Le taux des droits d'accises sur les produits du tabac va être aussi relevé.*

Sylvestre D.

Pris en conseil des ministres le 5 janvier 2011, le décret fixant les modalités de gestion des sachets et emballages plastiques n'est toujours pas mis en œuvre. Le 24 novembre dernier, un autre conseil écoutait une communication conjointe du ministre de l'Environnement, du ministre de l'Assainissement, du ministre de la Santé et de celui du Commerce qui a confirmé les dates des 5 juillet 2011 et 5 octobre 2011 pour la fin de l'importation et de la production des sachets non biodégradables qui polluent l'environnement. Pour finalement clamer qu'il existe « des mesures retenues après concertation avec les industriels pour la fabrication des sachets biodégradables » et que « des contrôles seront opérés bientôt sur le territoire pour imposer la mise en œuvre effective des dispositions du décret visé ». Du côté du Gouvernement, on évoque officiellement des réticences par rapport au commerce desdits sachets, malgré les différentes campagnes de sensibilisation mises en œuvre pour promouvoir l'utilisation des sachets biodégradables. Aujourd'hui, on apprend à travers l'exposé des motifs du projet de loi de finances gestion 2012, en étude en Commission des finances de l'Assemblée nationale, que le bâton fiscal va être sorti par l'Exécutif togolais. Et ce, à partir des modifications du Code général des impôts en vue de l'intensification de la lutte contre la pollution de l'environnement et le tabagisme par le relèvement des taux des droits d'accises. « Les différentes actions mises en œuvre pour éradiquer le fléau ayant montré leurs limites, il convient d'associer dorénavant la fiscalité comme instrument pour intensifier cette lutte », dit-on. Et d'ajouter que « les relèvements des taux des droits d'accises proposés à l'article 390 du Code des impôts, devant renchérir les prix de revient de ces produits, toute chose étant égale par ailleurs, devraient provoquer un changement de comportement de tout consommateur rationnel ».

Dans le concret, il n'est pas exclu de retrouver dans la future loi de finances des dispositions fiscales, dites urgentes et très pénalisantes, pour mettre ou essayer de mettre fin à la commercialisation de ces sachets non biodégradables au Togo. A en croire le Gouvernement, la proposition d'un relèvement du taux de droits d'accises de 5% à 20% pour les sachets plastiques non biodégradables et son maintien à 5% pour les sachets biodégradables permettra d'atteindre les objectifs.

Qu'à cela ne tienne, diablement utiles tous les jours, en ville, au



Une canalisation obstruée par des sachets plastiques

marché, dans les ménages... et sur les chantiers pour les besoins du ventre, les sachets plastiques non biodégradables sont théoriquement interdits au Togo. Et il était accordé six mois aux producteurs et trois mois aux importateurs pour s'y conformer. L'interdiction est dite absolue sur le sol togolais pour « l'importation, la production, la distribution et la commercialisation des sachets et emballages plastiques non biodégradables ». L'Exécutif reconnaît, avec les enquêtes, qu'un sac en plastique n'est pas facilement biodégradable et peut mettre jusqu'à 400 ans à se dégrader dans la nature, empêchant ainsi l'infiltration dans le sol. Leur espérance de vie, elle, est assez brève, de quelques heures seulement : du magasin au domicile, du marché au foyer, ou encore de la vendeuse du bord de rue au chantier. Après, c'est la poubelle, et le dépotoir. D'où des conséquences néfastes sur la santé des personnes, des animaux et sur l'environnement. Ils sont, dans les grandes villes, à l'origine des inondations, empêchant l'écoulement des eaux pluviales dans les caniveaux. Les nouveaux caniveaux construits ici et là en font déjà les frais.

Le décret du 5 janvier vise essentiellement à prévenir et à réduire le volume des déchets plastiques et de leur nocivité. Il veut valoriser les déchets plastiques par leur recyclage, et promouvoir l'utilisation progressive des sachets et emballages biodégradables. Il s'agit « d'établir un système permettant la reprise des sachets et emballages, leur collecte et leur orientation vers les unités de réutilisation, de valorisation ou d'élimination ». Et non « de brûler, d'enfourer ou de jeter des sachets et emballages biodégradables ou non en des endroits qui ne sont pas destinés aux dépotoirs autorisés par les services de la municipalité et la direction de l'environnement ». Une fois recyclés, les sachets

produits ne sont plus destinés « à contenir directement des produits alimentaires du commerce intérieur et de la concurrence ». Il est alors fait obligation aux producteurs d'apposer sur lesdits sachets la mention « Interdit d'emballer des produits alimentaires dans ce sachet » (article 11).

En principe, après le moratoire, « sont autorisés, la production, l'importation, la distribution, la commercialisation, l'utilisation, la collecte et le recyclage des sachets et emballages plastiques

biodégradables, des sachets à usages médical et pharmaceutique, des sachets utilisés dans les activités agricoles, des sachets alimentaires non toxiques », disait-on. Ces sachets et emballages autorisés doivent être fabriqués à partir de matières les rendant aptes au recyclage ou à leur transformation compatible avec les exigences de la protection de la santé publique et de l'environnement.

Le Togo veut ainsi suivre les pas du Rwanda et du Gabon. Mais, avec des habitudes et comportements des citoyens difficiles à changer, c'est à se demander si l'arme fiscale ne sera qu'un feu de paille. Car, l'essentiel étant de faire débarquer ces sachets sur le territoire national, le commerçant véreux ne peut que faire rejaillir sur l'acheteur final le surplus qu'il a dû subir au niveau des impôts. Du coup, la maîtrise des circuits de distribution est la solution pérenne.

S'agissant des produits du tabac, les dernières statistiques relatives à leur consommation sont préoccupantes et le tabagisme est aujourd'hui identifié au Togo comme un problème de santé publique. Aussi l'Exécutif propose-t-il aux députés un rehaussement de 35% à 40% du taux des droits d'accises sur les produits du tabac.

Le DSRP-Complet 2009-2011 à son terme

Le Togo entame la conception d'un DSRP II

2009-2011, c'est bientôt fini ! Et le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP-Complet) au Togo aura atteint son terme. En prélude à cette échéance, on en tire déjà quelques enseignements. Au demeurant très positifs. « Les résultats encourageants enregistrés à travers la mise en œuvre du DSRP complet sur le plan économique et social nous incitent à redoubler d'effort pour relever les contraintes en vue d'une bonne mise en œuvre des projets de développement... », déclarait officiellement hier le ministre Dédé Ahoéfa Ekoué, en charge de la Planification, du développement et de l'aménagement du territoire. Aussi se refuse-t-on de s'arrêter en si bon chemin.

Lundi, à l'hôtel Eda Oba de Lomé, les partenaires du Togo étaient conviés, en témoins, à la mise en gestation d'un DSRP II – de seconde génération – , qui devra tout naturellement s'inspirer du premier. Mais surtout, précise le ministre Dédé Ekoué, « le DSRP II devra également prendre en compte les défis et les thématiques émergents tels que l'emploi décent et la jeunesse, la démographie et l'urbanisation, les changements climatiques, le genre, l'équité et les droits humains, le VIH/Sida, les TIC, et le développement durable ».

Les partenaires étaient ainsi invités à s'engager « pleinement à toutes les étapes afin de garantir la réussite de ce processus ».

Le projet retient toute l'attention du gouvernement, d'autant qu'il guidera l'action publique à moyen terme. Pour sa bonne conduite, il lui est flanqué un plan de route. L'élaboration du document devra s'appuyer sur une enquête QUIBB qui fournira des données sur le profil de la pauvreté au Togo, des indicateurs de niveau de vie des ménages ainsi que des indicateurs d'accès, d'utilisation et de satisfaction par rapport aux principaux services sociaux et économiques. Des travaux seront menés sur chaque secteur concerné par la nouvelle version du DSRP, et les données profondément analysées afin d'en dégager les priorités stratégiques susceptibles d'accélérer la croissance et de réduire la pauvreté. Il y est attendu une contribution spécifique de la société civile, des régions et du secteur privé.

Pendant deux jours, un Forum national d'orientation – qui s'achève ce mardi à Eda Oba – a planté le décor et dressé les tracés du cheminement de ce projet. Après la rédaction du document et des travaux de relecture, le gouvernement s'attend à ce que le DSRP nouvelle génération soit

Conseil des ministres extraordinaire

Pour le Gouvernement, rien ne justifie le dernier mouvement étudiant

La crise dans les milieux étudiants était à l'ordre du jour, hier lundi, d'une réunion extraordinaire du gouvernement togolais sous la présidence du Chef de l'Etat Faure Gnassingbé. La situation exceptionnelle qui prévaut aujourd'hui sur les deux universités publiques du pays a été scrutée dans toutes ses dimensions par l'Exécutif suite à une communication du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Dans son compte rendu, le ministre Galley a fait le point sur les journées des manifestations estudiantines de contestation et de revendication – que le gouvernement taxe de mouvements violents –, et la réaction du gouvernement et les perspectives de résolution du bras de fer engagé entre les deux parties. L'objectif étant de ramener le calme sur les deux campus en vue de favoriser le bon déroulement de l'enseignement universitaire à Lomé et à Kara.

Pour le ministre Galley, les malheureux événements survenus ces derniers jours trouvent leur fondement dans les malentendus entre les étudiants et le gouvernement. En ce sens que, lors des discussions dimanche avec une délégation ministérielle, les étudiants ont reconnu n'être pas en possession du décret incriminé portant réforme du régime des bourses d'études, de stage et des allocations de secours. Aussi, au cours de cette réunion, les étudiants ont-ils ouvertement montré leurs divergences de points de vue sur plusieurs sujets laissant apparaître un conflit de leadership entre les différents mouvements sur les deux campus. Cela a, apparemment, selon l'exposé du ministre, exacerbé les tensions et entretenu la violence dont certains étudiants expriment des regrets après ces événements. Et pour finir, M. Galley pense que l'argumentaire selon lequel les autorités universitaires marginalisent leurs étudiants et artificiellement entretenu ne peut expliquer l'idée d'un mouvement de contestation avant qu'on ait entamé des discussions. Car, pour lui, l'engagement de dialogue permanent du gouvernement avec le monde universitaire, étudiants et corps enseignant compris, est irréversible et ne doit pas être remis en cause par les étudiants. En sus, la reconnaissance par les étudiants eux-mêmes d'avoir été infiltrés par des groupes malintentionnés, a donné la preuve de la désorganisation parfaite des manifestations de revendication.

Malgré tout, le ministre du Commerce, Ahoumey-Zunu Arhème, présentant le communiqué du Conseil des Ministres, a rassuré tout le monde, au nom du gouvernement, que des solutions appropriées seront incessamment trouvées pour remettre de l'ordre dans les deux universités afin de sauver l'année académique 2011-2012. Et ce, par des engagements fermes des étudiants de poursuivre le dialogue et à respecter les règles régissant le fonctionnement des universités sur le plan de leurs droits et de leurs devoirs.

adopté au plus tard à la fin du premier semestre 2012. S'en suivront des activités de vulgarisation à l'endroit de tous les acteurs, à travers l'édition et la distribution du document et des ateliers spécifiques.

Des acquis certains du DSRP-C

S'il y en a qui ne peut se passer du DSRP, c'est indéniablement le Premier ministre Gilbert Fossoun Hounbo. Sur la période 2009-2010, a-t-il indiqué lundi à l'ouverture du Forum d'orientation, les réformes économiques et sociales menées dans le cadre de la mise en œuvre du DSRP complet ont permis d'atteindre en décembre 2010 le point d'achèvement de l'initiative en faveur des Pays pauvres très endettés (PPTe), avec comme résultat une réduction de 82% de la dette extérieure du Togo. De son point de vue, les progrès sont visibles dans la quasi-totalité des domaines de la vie socio-économique du pays par rapport à 2009. Ce qui a permis d'atteindre un taux de croissance réel du PIB de 3,7% contre une cible de 3,3%.

Le programme de développement du commerce a enregistré un taux de croissance des exportations estimé à 3,7% en 2010 contre 1,1% l'année précédente, en dépassement de l'objectif de 2,8% fixé. « Cette performance est essentiellement due à l'exportation des productions de rente, notamment le café, le cacao et le coton », a précisé le Premier ministre Hounbo. Comparativement à l'année 2009, le programme de promotion du tourisme a réalisé en 2010 une très bonne performance. Le nombre de touristes est passé de 183 086 à 278 705 entre 2009 et 2010, pour une prévision de 196 000. Cela est dû aux résultats de plusieurs actions conjuguées notamment la mise en œuvre de la stratégie de promotion de la destination Togo et la confiance retrouvée en l'économie togolaise.

Pour le secteur de l'énergie, poursuit Gilbert Hounbo, le taux d'accès des ménages urbains à l'électricité est passé de 38% en 2009 à 40% en 2010, atteignant ainsi l'objectif fixé pour l'année. La qualité de l'énergie s'est améliorée avec la mise en place de la centrale thermique CoutourGlobal. La promotion du système d'éducation et de formation a été consolidée au titre de l'année 2010 par le renforcement des infrastructures scolaires du primaire, la formation initiale d'une cohorte d'enseignants et la distribution de manuels scolaires. Des résultats qui confortent le Premier ministre de la nécessité de la mise en place d'un nouveau programme de réduction de la pauvreté.

Pour le développement des activités au Port autonome de Lomé

MSC met 262 milliards Cfa dans la construction de la darse

Jean Afolabi

La Mediterranean Shipping Company (MSC) financera à hauteur de 400 millions d'euros, environ 262 milliards de francs Cfa, destinés à un projet de construction d'une darse qui devra faire du Port autonome de Lomé (PAL) un port de transbordement en Afrique de l'ouest, a appris L'UNION de source du ministère des Transports. Une convention a été signée à cet effet jeudi dernier à Lomé entre le ministère togolais des Transports et le vice-président de la MSC, Diego Aponte. D'après le ministre Ninsao Gnofame des Transports, ce projet fera du Port de Lomé le seul port d'acclatement dans la sous région. «Ce projet va créer de la richesse grâce aux emplois créés et le PAL va devenir un port de transbordement et une plaque tournante commerciale de toute première importance en Afrique de l'ouest», a renchéri M. Aponté cité par le site officiel du gouvernement.

Sous la pression constante de ses concurrents directs, à savoir Cotonou, au Bénin et Téma, au Ghana, le port de Lomé veut miser gros. Il est ainsi prévu son extension

par la construction d'une darse de 1 500 mètres pour l'accueil de gros navires. D'un coût estimé à 180 millions d'euros, (117,9 milliards de francs Cfa), d'après la direction du port, le projet est piloté par deux entreprises dont GETMA.

En attendant la construction d'un troisième quai, pour lequel le groupe français Bolloré s'est engagé à injecter 300 milliards de francs, la darse – qui est un quai interne dirigé de l'intérieur du port vers l'hôtel Sarakawa – devra booster la capacité d'accueil du port de Lomé, en visant notamment les porte-conteneurs à destination de la sous région. «Ceux qui vont construire la darse auront le devoir d'apporter le trafic pour rentabiliser l'investissement, d'autant qu'ils auront une concession sur 25 ans avant de céder l'ouvrage au Port de Lomé», soutient les responsables du port. L'objectif est de presque quadrupler le trafic conteneurs, le portant de 350.000 actuellement à 1,2 million dans deux ans, au terme de la construction de la darse. Ce d'autant que, de par ses dimensions, la nouvelle structure pourra accueillir 3 ou 4 simultanément.

Pour l'importance du projet par

rapport à l'économie du pays, le gouvernement a recherché et obtenu «l'autorisation de l'Assemblée Nationale pour la réalisation de ce projet capital pour l'économie nationale», a indiqué à la mi-novembre le ministre du Commerce et de la Promotion du secteur privé, Ahoomey-Zunu Séléagodji. Les autorités togolaises font état de la construction d'un terminal à conteneurs sur une superficie de 53 hectares dédié à l'activité de transbordement des conteneurs qui y seront acheminés par les plus gros navires porte-conteneurs. Ce projet réalisé, le Port de Lomé «deviendrait ainsi le seul port d'Afrique de l'Ouest et du centre capable d'accueillir les méga navires porte-conteneurs de dernière génération», a expliqué le ministre.

Mediterranean Shipping Company est le deuxième plus grand amateur de porte-conteneurs du monde, après A.P. Moller-Maersk et devant la CMA CGM. La compagnie a été fondée en 1970 par l'amateur napolitain Gianluigi Anpont. La compagnie a une capacité de 1 820 000 evp, 10 289 000 evp transportés en 2009, et 431 navires à fin octobre 2010.

Rencontre BCEAO, GIM-UEMOA et Administrations publiques/grands facturiers

Objectif : vulgariser davantage le paiement électronique dans l'UEMOA

« La carte bancaire pourrait être au chèque ce que le téléphone cellulaire est au téléphone fixe aujourd'hui ». Le Directeur national de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) pour le Togo, Kossi Tenou, veut ainsi percer le cœur des opérateurs encore récalcitrants ou hésitants à moderniser leurs opérations de paiement, de retrait ou de transfert de fonds. Et de révéler qu'en principe, une mesure législative de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) n'autorise pas le citoyen à payer, avec de l'espèce sonnante, une opération équivalant au moins à 100.000 francs Cfa. Fin novembre 2010, une polémique inutile était née relativement à des commerçants qui voulaient sortir de la zone UEMOA avec « d'importantes sommes d'argent dans leurs bagages », alors que la réglementation interdit d'y sortir avec plus de deux millions de francs Cfa en espèces en poche. Aujourd'hui, il est question de la circulation des fonds à l'intérieur de l'Union. La réglementation n'a pas fixé une limite au montant à transporter sur soi. Mais, dans la lutte actuelle contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, le voyageur doit apporter les preuves sur l'origine de la somme lorsque celle-ci dépasse le plafond des 2.000.000 francs Cfa. C'est ici que, de plus en plus, l'utilisation des moyens électroniques est conseillée. Et c'est le sens de la série de séances de travail, du 12 au 14 décembre 2011 à Lomé. Une initiative du Groupement interbancaire monétique de l'UEMOA (GIM-UEMOA), sur l'impulsion de la BCEAO. En fait, il s'agit de l'étape togolaise d'une campagne de sensibilisation des administrations publiques et du secteur privé à l'utilisation du paiement électronique dans l'UEMOA, après le Sénégal, le Mali et le Burkina.

« Il s'agit d'asseoir une stratégie efficace et efficiente de sensibilisation de nos populations afin que l'usage de la carte bancaire GIM-UEMOA ou tout autre de paiement électronique puisse entrer dans les habitudes des citoyens de la zone UEMOA », renchérit le Directeur général de GIM-UEMOA, Blaise Ahouantché. Surtout avec ce taux de personnes non bancarisées encore estimé à 90% de la population de l'Union. L'heure des Nouvelles technologies de l'information et de la communication impose, d'ailleurs, ce changement de comportement. Mais, en face, l'utilisation de la monétique est toujours en-deçà des attentes. L'une des raisons, à en croire M. Tenou, étant les possibilités restreintes d'utilisation des cartes pour le règlement des transactions. La rareté de terminaux de paiement installés auprès des administrations, des commerçants et des gros facturiers est aisément relevée. Et, déjà, le GIM



Kossi Tenou, Directeur national de la BCEAO pour le Togo



Blaise Ahouantché, Directeur général de GIM-UEMOA

dispose de trois chantiers majeurs pour les prochaines années : mise en œuvre effective de l'Acquisition Commerçant Unique (ACU) favorisant le déploiement des terminaux de paiement électronique partout dans la zone UEMOA auprès des commerces et des administrations pour le règlement des achats de biens et de services, des impôts et taxes ; développement de solutions de paiement sur internet qui va favoriser le développement du commerce électronique ; mise en place du projet Mobile Banking/ Mobile Paiement comme principal vecteur de bancarisation des populations et d'accès aux services financiers de base (possibilité désormais de transférer et retirer aisément de l'argent, faire les achats et payer les factures avec le téléphone portable...).

Au-delà des citoyens, la solution monétique du GIM-UEMOA devra permettre aux Etats de disposer d'un moyen efficace de recouvrement de leurs créances en tant qu'Etat percepteur et de

règlement de leurs engagements en tant qu'Etat payeur, selon les mots de Blaise Ahouantché. Idem pour les entreprises du secteur privé.

Pour rappel, la BCEAO a entrepris depuis 1999 une réforme des systèmes et moyens de paiement. Ce qui a abouti à la mise en production du Système de transfert automatisé et de règlement brut en temps réel (STAR) et du Système interbancaire de compensation automatisée (SICA) qui permettent d'allier sécurité et rapidité dans les transactions entre agents économiques. La modernisation a aussi abouti à la mise en place d'un nouveau cadre juridique et réglementaire régissant la Centrale des incidents de paiement pour sécuriser davantage l'utilisation des moyens de paiement scripturaux. En plus de la création de la Carte interbancaire régionale pour promouvoir la monétique régionale. D'où un accès accru aux services financiers de proximité et la réduction de l'utilisation des espèces dans les paiements.

Oxfam sonne l'alerte pour l'Afrique de l'Ouest

Des Millions de personnes menacées par une crise alimentaire grave en 2012

* Le Burkina Faso, le Mali et le Niger sont entre autres pays exposés.

Des millions de personnes en Afrique de l'Ouest pourraient être sauvées d'une grave crise alimentaire si des actions de prévention à grande échelle étaient menées dans cette région, a déclaré lundi, l'organisation non gouvernementale britannique Oxfam. Les premiers indicateurs disponibles soulignent les risques d'une crise alimentaire en 2012, avec des populations particulièrement à risque en Mauritanie, au Niger, au Burkina Faso, au Mali et au Tchad. C'est donc maintenant qu'il faut investir dans des mesures préventives, a indiqué l'organisation. Les gouvernements de la région, qui ont déjà reconnu la gravité de la crise, devraient redoubler d'efforts pour s'assurer que les populations reçoivent de l'argent pour s'alimenter, de la nourriture pour leur bétail, et que l'aide alimentaire d'urgence soit disponible et prête à être distribuée.

Pour Mamadou Biteye Directeur Humanitaire d'Oxfam en Afrique de l'ouest, «La situation semble extrêmement préoccupante pour des millions de personnes en Afrique de l'Ouest, mais le pire peut encore être évité. La crise a été identifiée tôt, et nous savons qu'il existe des mesures simples et rentables qui peuvent être prises pour protéger les populations les plus vulnérables. Cette fois-ci, nous pouvons agir avant que l'urgence ne sévisse». Les systèmes d'alerte précoce ont identifié

une série de facteurs qui contribuent au déclenchement de cette crise. De faibles précipitations et des niveaux d'eau plutôt bas, des récoltes et des fourrages limités, une diminution des transferts de fonds des migrants, et les prix élevés des denrées alimentaires, concourent tous à causer de sérieuses difficultés.

Sur la base des informations disponibles avec les systèmes d'alerte précoce, la production des céréales a chuté, en comparaison avec la moyenne des 5 dernières années. Le Tchad et la Mauritanie ont notamment des déficits de production agricole de plus de 50%, comparée à l'année écoulée. Les réserves nationales sont dangereusement basses, alors que les prix de certaines céréales clés sont 40% plus élevés que la moyenne des 5 dernières années. Alors que les évaluations se poursuivent pour identifier les personnes les plus à risque, les premiers résultats montrent que 6 millions de personnes au Niger et 2,9 millions au Mali vivent dans des régions vulnérables à cette crise, alors qu'en Mauritanie un peu plus de 25% de la population, soit 700 000 habitants, sont à risque et pourraient être confrontés à une insécurité alimentaire sévère. Les données officielles du Burkina sont attendues bientôt, mais il est fait état de près de deux millions de personnes qui risquent d'être

affectées. Au Tchad 13 régions sur 22 pourraient être concernées par l'insécurité alimentaire.

En 2010, la région du Sahel en Afrique de l'Ouest a connu une crise alimentaire majeure qui a frappé dix millions de personnes. Oxfam prépare des actions pour répondre immédiatement aux besoins des personnes les plus vulnérables. L'organisation travaille dans certaines zones affectées pour aider les populations à accroître leur résilience face à la crise actuelle, et s'apprête aussi à fournir de l'assistance alimentaire. Par exemple en Mauritanie, dans la région de Gorgol, 1 300 femmes organisées en coopératives ont bénéficié de systèmes d'irrigation qui, grâce à une pompe, tire de l'eau d'une rivière jusqu'aux jardins potagers. Au Burkina Faso, Oxfam a déjà démarré une réponse humanitaire, avec le soutien de ECHO, pour aider près de 50 000 personnes à accéder à la nourriture. Alors qu'une réponse rapide à la prochaine crise est importante pour la protection des populations en 2012, il est également rappelé que prévenir les prochaines crises nécessitera une action pour répondre aux causes profondes de ces crises et un soutien à long terme aux populations les plus pauvres dans une région où 300 000 enfants meurent de maladies liées à la malnutrition, même en temps dit «normal».

Connaître le GIM-UEMOA

La création du GIM-UEMOA en 2003 répond à un objectif principal de mutualisation des moyens, des investissements et des coûts induits par les projets monétaires. Le GIM-UEMOA a ainsi doté l'espace monétaire ouest africain d'une plateforme permettant d'offrir aux porteurs de cartes délivrées par les institutions membres l'interopérabilité pour le retrait d'espèces au niveau des guichets automatiques de banque et le paiement à partir de terminaux de paiement installés chez les commerçants et les prestataires de services. Dans le contexte de l'évolution de la monétique interbancaire, le GIM-UEMOA a lancé le 8 décembre 2011 un projet phare dans le domaine du « mobile banking », marquant ainsi un tournant décisif dans sa stratégie de déploiement des produits électroniques de paiement de masse. Il compte actuellement 100 membres qui sont des banques, établissements financiers et postaux,

structures de microfinance et établissements de monnaie électronique répartis sur les huit Etats de l'UEMOA. Au Togo, 12 institutions en sont membres. GIM-UEMOA, c'est aussi 80 établissements interconnectés, 2.000 points de services, plus de 2 millions de cartes GIM en circulation, et un capital de plus de 9,426 milliards de francs Cfa avec une part de 53% pour la BCEAO et le reste réparti entre les autres membres.

La mission du GIM-UEMOA est d'assurer la définition et le suivi de la réglementation, la définition des normes techniques de l'interbancaire, la gestion opérationnelle, l'élaboration de la tarification interbancaire, les relations avec les émetteurs internationaux (Visa, Mastercard, Amex), la promotion du système monétique interbancaire, la formation de ses membres ainsi que la veille technologique.

Littérature

Penguin édite le premier roman de Jack Kerouac

Quarante ans après la mort de Jack Kerouac, l'éditeur Penguin publie son premier roman, *The sea is my brother*. Jusqu'à l'an dernier, les spécialistes du mentor de la Beat Generation croyaient le manuscrit à jamais perdu.

The Sea is my brother. Ainsi parlait Jack Kerouac à 20 ans, lorsqu'il s'embarquait comme matelot dans la marine marchande. C'était en 1942. Les biographes de Kerouac connaissent l'existence de ce premier roman grâce à la correspondance de l'auteur, mais le croyaient perdu ou détruit. Retrouvé

dans les archives familiales par le beau-frère de Kerouac, le petit roman est en réalité plutôt épais. Adapté des tout premiers carnets de bords de l'auteur de *Sur la route*, il raconte son histoire, celle d'un jeune marin avide de parcourir le monde. D'après l'éditeur, le roman permet de mieux percevoir l'évolution du style et des techniques d'écriture de l'auteur, qui évoque déjà les grands espaces et le lâcher-prise chers aux beatniks. L'an dernier, Penguin avait déjà édité la version originale de *Sur la route*, censuré et expurgé lors de sa première publication en 1951.

Littérature

Thomas Melle et Céline Minard lauréats du prix Franz Hessel

Le prix franco-allemand Franz Hessel a été attribué à Céline Minard pour *So Long*, Luise (Denoël) et Thomas Melle pour *Sickster* (Rowohlt-Berlin, 2011). Il sera remis le 8 décembre prochain au ministère de la Culture.

Créé en 2010 par la Villa Gillet (Lyon) et la Fondation Genshagen (Brandebourg) avec le soutien des deux pays, le prix Franz Hessel est

doté de 10000 €. Il récompense deux jeunes auteurs, l'un allemand, l'autre français, et vise à favoriser la traduction de l'œuvre primée dans l'autre langue. L'an dernier, les lauréats étaient Maylis de Kerangal pour *Naissance d'un pont* (Verticales) et Kathrin Röggla pour *Die Alarmbereiten* (S. Fischer).

Le prix est un hommage au romancier et traducteur Franz

Hessel (1880-1941), qui a exercé une influence importante dans les cercles d'intellectuels et sur les scènes culturelles parisiennes et berlinoises. Père de Stéphane Hessel, il est également connu pour son triangle amoureux avec sa femme et son ami Henri-Pierre Roché, immortalisé par ce dernier dans *Jules et Jim*.

Toly Feda

La quatrième édition du Festekpe 2011 (Festival de musique et danses traditionnelles en pays tem à Sokodé), a pris fin dimanche dernier avec le sacre du groupe Essowalé, un groupe de musique traditionnelle. La consécration de ce groupe dénote du grand travail abattu depuis ces dernières années. Cela démontre aussi le travail qui se fait sur le plan qualitatif par le FESTEKPE pour l'avancement de la musique traditionnelle dans la sphère culturelle Tém. Des participants de renom étaient également présents en off : Santi Dorim, Finiki et Bibi reine. Il y a



eu aussi d'autres rythmes traditionnels comme le Goumbé et la danse takai.

Organisé sur le thème de «*La culture comme élément identitaire, facteur d'intégration et de développement*», le festival s'est déroulé les 9, 10 et 11 décembre à Sokodé. Son but est avant tout de renflouer des habitudes culturelles traditionnelles en voie de disparition.

«*Avec FESTEKPE, nous sommes parvenus à reformer les groupes de chansons traditionnels, et nous sommes contents du travail que nous faisons*», a déclaré l'ex-journaliste et poète Bassirou Ayéva.

Au total, 21 groupes culturels Tem ont pris part à la manifestation.

Festival

Le Groupe Essowalé, lauréat du FESTEKPE 2011

moins 500.000 habitants. Il renferme une grande et riche variété de rythmes et danses insoupçonnées.

Togo Kultur Plus, l'association à l'origine du FESTEKPE, a dénombré une vingtaine de binômes, chacun original dans son genre et dont certains sont en voie de disparition.

A côté de la part festive où concourent plusieurs compétiteurs, il y a également un forum scientifique, animé par un ou des experts, des ateliers de formation, excellent lieu pour un forum d'échange et de partage, et une foire d'exposition-vente.

La phase festive met en compétition les groupes concurrents retenus au cours de la présélection. Cette compétition est basée aussi bien sur la musique que sur la danse. Le Festival est doté de prix et trophées et concerne comme le rythme populaire Kétékpé uniquement.

Cette quatrième édition a été faite dans les conditions financières difficiles, selon la direction du festival. Le budget est estimé à 40 millions Cfa mais depuis quatre ans, Togo Kultur Plus, qui s'appuie la plupart du temps sur des partenaires allemands, n'a jamais réussi à boucler son budget.

La cinquième édition aura lieu en décembre 2012.

Contrairement aux éditions passées, cette quatrième fois a une particularité avec l'arrivée d'un nouveau partenaire «*Bunkicktgub*». C'est la première fois que des groupes de jeunes allemands participent à ce Festival.

Le terroir Tém et son chef-lieu Sokodé, lieu du déroulement du Festival, s'étend sur quatre (4) préfectures. Il regroupe les deux préfectures de Tchoudjo et d'Assoli dans leur intégralité d'une part, et les poches culturelles Tém de Fazo dont Boulohou dans la Préfecture de Sotouboua et d'Adjéidè - Krikri dans la préfecture de Tchamba d'autre part. Ce terroir totalise au

FOOTBALL/ PRELIMINAIRES DE LA CAN 2013

Le Togo joue le Kenya le 29 février 2012

Après l'euphorie de la qualification pour les éliminatoires de la Coupe du monde 2014, le Togo va devoir affronter les préliminaires de la Coupe d'Afrique des Nations, Afrique du Sud 2013. La Confédération de Football a publié le 8 décembre dernier le calendrier des deux phases de ces préliminaires. Les Eperviers se rendent le 29 février prochain au Kenya.

Gilles Vevey

Obligé de passer par le tour préliminaire 2 de la Coupe d'Afrique des Nations, Afrique du Sud 2013, le Togo va devoir affronter, le 29 février 2012, le Kenya pour le compte de la manche aller de cette compétition. Quant au match retour, il aura lieu les 15, 16, 17 juin 2012. La CAF vient publier le calendrier de ces tours préliminaires le 8 décembre dernier.

Si le mois de février 2012 semble dégager pour les Eperviers qui ne sont pas qualifiés pour la CAN 2012, le mois de juin choisi pour le match retour sera très chargé avec les deux premières journées des éliminatoires de la Coupe du monde 2014 programmées par la FIFA. Les Eperviers



jouent la Libye entre le 1er et le 5 Juin 2012 avant de se déplacer

en République Démocratique du Congo où ils croisent les Léopards

entre le 8 et le 12 juin 2012.

Football/ Canal éjecte TF1 de la scène européenne

Dépossédé de la plupart des matchs de Ligue des champions par Al-Jazeera pour les trois prochaines années, Canal + s'est (bien) rattrapé en obtenant les droits de diffusion en France du premier choix de la plus prestigieuse des compétitions européennes. Un privilège que possédait jusqu'alors TF1, qui se retrouve du même coup hors-jeu.

Canal + ne sera pas resté longtemps dans les cordes. La chaîne a rapidement réagi au coup de tonnerre qu'a provoqué Al-Jazeera en début de semaine. En alignant quelques 61 millions d'euros (chiffre avancé par l'Equipe), le groupe qatari a remporté l'appel d'offres de l'UEFA pour quatre des cinq lots des droits de diffusion de la Ligue des champions en France pour la période 2012-2015. Près de 133 matchs seront ainsi diffusés sur la chaîne française du groupe, qui devrait être lancée au printemps prochain. Un véritable coup dur pour Canal +, dépossédé de son bien.

Mais pas question de flancher. Ce vendredi, C+ a ainsi annoncé avoir remporté l'appel d'offres pour le dernier lot. Peut-être le plus prestigieux: le premier choix des matchs de la plus prestigieuse des compétitions européennes. Le montant de ce coup d'éclat n'a pas encore filtré. "Les abonnés, qui aujourd'hui peuvent suivre sur Canal+ le match de deuxième choix de chaque journée, bénéficieront du meilleur de la Ligue des champions, s'est félicité dans un communiqué la chaîne, qui diffusera également un magazine consacré à la C1. En remportant le lot des premiers choix et malgré une concurrence forte, Canal+ parvient ainsi, comme sur la Ligue 1, à améliorer son offre et sa promesse éditoriale.

Tennis/ Marat Safin élu au Parlement russe

L'ancien N.1 mondial de tennis, le Russe Marat Safin, retraité depuis 2009, a été élu à la Douma, la Chambre basse du Parlement, où il siègera sous l'étiquette du parti au pouvoir Russie Unie, présidé par Vladimir Poutine, rapportent vendredi les médias locaux. Marat Safin, vainqueur de l'US Open 2000 et de l'Open d'Australie 2005, candidat dans la région de Nizhny Novgorod (500 km à l'est de Moscou), a été élu pour cinq ans, à l'occasion des élections législatives de dimanche. "J'ai longtemps réfléchi à me lancer dans la politique (...) C'est une nouvelle vie, une nouvelle façon de penser, d'agir, qui n'a aucun rapport avec le tennis ou le sport en général", a mesuré le Russe de 31 ans. L'ancien N.1 mondial américain Pete Sampras a félicité le Russe sur la chaîne américaine ABC: "dans 20 ans, il sera président de la Russie". A la Douma, Safin rejoindra une petite légion d'anciens sportifs déjà membres du parti Russie Unie, élu à la majorité absolue dimanche, parmi lesquels les champions olympiques Anton Sikharulidze, Svetlana Zhurova, Alina Kabaeva et Svetlana Khorkina, ainsi que l'ancien champion du monde des poids lourds Nikolai Valuev.

UFOA/ COUPE EYADEMA

Dyto enlève la dernière édition

Le Dynamic Togolais a remporté, dimanche, la Coupe Eyadema de l'Union des Fédérations Ouest africaines de Football en battant en finale Gamtel de la Gambie dans la prolongation sur la marque de 2-1 (1-1 dans le temps réglementaire).

Le club togolais qui voulait à tout prix inscrire son nom dans le palmarès de la compétition comme le pre-

mier club togolais ayant remporté cette compétition depuis 26 éditions est parvenue à ses fins, non sans difficultés face à une solide formation de Gamtel qui a crânement joué sa chance.

Le match allait prendre une autre tournure après l'ouverture du score par les Gambiens. A la 32, Ceasay Assan à la réception d'un centre, fusille le goal togolais N'Souhoho

Mensan sans ménagement.

Mais la réaction des Togolais n'avait pas tardé. Puisque Ibrahim Abdoulaye permet à son club de revenir au score dès la 36e. Puis, plus rien ne sera marqué jusqu'au coup de sifflet final. Et il a donc fallu la prolongation pour départager les deux équipes.

A ce jeu, ce sont les Militaires de Dyto qui s'illustreront à la 100e avec un

but de Salami Wassiou dont la frappe détournée, termine sa course dans les filets du goal Musa Camara.

Signalons qu'en match de classement disputé un peu plus tôt, Rangers International a pris la troisième place en étant plus adroit dans les épreuves de tirs au but 13-12 (1-1 dans le temps réglementaire).

Quand la santé se joue dans les gares routières

Etonam Sossou

Au Togo, la pratique est monnaie courante et connue de tous, ou presque. Dans les gares routières vous ne les loupez pas. Ils sont avec vous. A une embarcation non loin de la gare d'Agbalépédogan, un monsieur saute dans le bus. Certains le reconnaissent. C'est un habitué de ce lieu et du trajet Lomé-Atakpamé, donc le deal a déjà été

conclu avec le chauffeur. Il se fait appeler, «docteur» ou encore «docta» tout simplement. Tout au long du trajet, «docta» ne fait qu'une chose, bavarder, exposer les vertus de ses produits. N'en déplaise à certains passagers, il a tôt fait de s'excuser du dérangement dès son entrée dans le bus. Avec un verbe facile, bien que souvent dans un style décousu, il distribue d'abord des «bonbons Ginseng» à tous.

C'est la mise en condition. «Bonbon fait à base de l'une des plantes naturelles les plus puissantes et les recherchées au monde, le Ginseng». Présentation faite, il déballe tout un chapelet de maladies qu'il prétend pouvoir soigner, à base de plantes naturelles. «Hémorroïdes, malaria, fièvre typhoïde, hernies, tuberculose, maux de dents et de reins» et même le Sida pour certains. D'autres

prétendent même faire disparaître les esprits démoniaques, les mauvais rêves et ne s'arrêtent pas là.

Des origines douteuses

Certains haranguent les passagers en montrant les photos de patients atteints de maladies graves, qu'ils affirment avoir guéri. Curieux de voir ces photos répugnantes, d'aucuns finissent par être intéressés et tombent dans ce qu'un passager appelle «le piège». Sans doute parce qu'il n'a pas eu de résultat positif suite à son premier essai. «Ce sont des menteurs, et j'ai même envie de dire des charlatans». Par contre, une dame dans le bus semble avoir trouvé «son remède» chez le «docta» du jour. Elle se souvient même du nom, d'origine chinoise à l'entendre. C'est de là que provient la plupart de ces produits, du moins à en croire ces médecins d'un autre genre. Et qui dit médecine

chinoise dit «expérience prouvée avec témoignages à l'appui» affirme docta. D'ailleurs, «les clients ne cessent de m'appeler nuit et jour pour me remercier par rapport à mes produits qui leur apportent satisfaction» confie-t-il. «Cette attirance pour la médecine miracle tient beaucoup à notre culture. Les gens pensent que les traitements classiques prennent beaucoup de temps. Ils préfèrent alors croire à une potion magique, même s'il peut y avoir des conséquences néfastes» affirme une source médicale. Mais il y a aussi un problème de «moyens». «Les produits qu'ils vendent dans le bus n'excèdent pas les 1500 francs CFA».

Et l'OMS !

Depuis 2006, un code de déontologie, validé par l'organisation mondiale de la santé (OMS), réglemente pourtant la pratique de

cette médecine traditionnelle. Parmi les obligations du tradipraticien ou naturopathe : N'exercer ses activités qu'après s'être fait légalement enregistrer auprès du ministère de la Santé. S'abstenir de faire de fausses promesses de guérison. S'abstenir de faire de la vente déambulatoire de médicaments traditionnels ou de la publicité à caractère mercantile sur l'efficacité de ses remèdes. Ne pas exposer, mettre en vente ni dispenser des produits mal conditionnés, mal étiquetés, dénaturés, ne pas utiliser le titre de «docteur», etc. Tout le contraire de ce qui est fait à ce jour chez nous, que l'on se retrouve dans les cars de transport en commun ou dans les rues des grandes villes. A croire que la frontière entre médecine traditionnelle et charlatanisme est déjà franchie, aux risques et périls de celui qui s'y prête.

Arnaque

De fausses soldes inondent le marché

La particularité réside dans le nombre impressionnant de magasins qui les ont lancés simultanément, de même que l'ampleur des remises annoncées, qui atteignent parfois les 70 % du prix initial des marchandises.

Sur les devantures des magasins, ou dans les vitrines,

réglementation. Chacun y va à sa manière, avec l'espoir d'engranger le maximum de profit. Si certaines boutiques affichent la date butoir de leurs opérations de soldes, d'autres par contre n'en font qu'à leur tête : "tout dépend des stocks disponibles que nous voulons écouler. Et dont la réaction des clients à l'offre que

réductions monstres sur leurs produits, certains commerçants n'ont très souvent pour seul objectif que d'arnaquer leur clientèle.

En fait, les soldes permettent d'écouler un stock de marchandises en trop. Il s'agit parfois des produits de consommation menacés de péremption, ou carrément périmés, dont les revenus permettront d'acquérir de nouveaux articles, chez les grossistes ou fabricants. "Nous devons innover constamment. Après une année, nous devons balayer le magasin, remplacer de vieilles marchandises par de nouveau stockes", explique Anoko A., spécialisé dans la vente de matériel de bureau. Par contre, à la boutique le chic, un employé explique que les présentes opérations de soldes massifs coïncident avec "notre 10^e anniversaire" et que l'entreprise a voulu fêter cet heureux événement avec ses clients fidèles.

Soldes ou arnaques ? La question mérite d'être posée au vu de l'ampleur que, chaque jour, prend le phénomène. La pratique de soldes permanentes est vivement vilipendée par certains commerçants qui fustigent les malices de leurs confrères. Généralement, ces marchands véreux collent un prix plus élevé en gras, mettent une croix dessus et en écrivent un autre montant en dessous, pour indiquer la nouvelle valeur de l'article. Ces opérateurs véreux avisent à l'entrée de leurs boutiques, des réductions allant parfois jusqu'à 70%. Une fois à l'intérieur, les acheteurs, stupéfaits, découvrent la supercherie. Il n'y aurait donc, en réalité, aucun abattement sur le prix.

L'exemple d'un magasin à ce sujet donne des frissons. Les prix des boissons alcoolisées connaissent un abattement de... 25 Fcfa. Idem pour le savon de ménage. D'autres produits de consommation courante, comme le riz, de 250 F à 400 F pour les 50 kg. De 1500 Fcfa il y a quelques semaines, un paquet de biscuits est aujourd'hui bazaré à 1000. Mais, à y regarder de près, ce produit très prisé des togolais est quasiment à la limite de la péremption.



des affiches annoncent, sous toute sorte de slogans, des baisses de prix. Des soldes de toutes sortes inondent le marché. Elles sont "massives", "géantes", "explosives", "sauvages". Certains commerçants ont même trouvé des formules plus croustillantes en parlant de "méga braderie bazar" et de "la chance de votre vie" pour attirer un maximum de clientèle.

Il n'existe cependant aucune

nous leur faisons", témoigne un vendeur de produits cosmétiques installés au cœur du grand marché de Lomé.

On pourrait, à l'observation, croire qu'il s'agit d'un acte de générosité, posé, pour permettre aux consommateurs de s'offrir certains de ces articles très souvent hors de portée des bourses faibles, et donc inaccessibles en temps normal. Mais, en réalité, en annonçant des



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLA G.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°154 DE LOTO KADOO DU 02 Décembre 2011

Ce vendredi 09 Décembre 2011, nous assistons au tirage N°155 de LOTO KADOO et conformément aux règles de ce jeu, le tirage de ce jour se fera directement avec bonus, car les deux derniers tirages se sont effectués sans bonus.

Le Loto Kadoo de vendredi dernier a fait de nombreux gagnants surtout dans la capitale où nous avons enregistré plusieurs gros lots.

C'est auprès de l'opérateur 3747 que nous avons recensé le lot le plus important gagné à LOMÉ. Il s'agit d'un gros de 1.000.000F CFA remporté par un parieur qui a misé 400 F CFA sur trois numéros.

Les points de vente 6212, 7384 et 7759 ont quant à eux, dénombrés chacun un lot de 750.000F CFA.

L'opérateur 7034 a fait le bonheur d'un parieur qui remporte la somme de 500.000F CFA.

La chance a également sourit à un parieur basé à KPALIME. En effet, le point de vente 4051 situé dans cette ville, a enregistré un gagnant d'un gros lot de 1.000.000F CFA

La remise des lots se fera à Lomé au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

AVEC LOTO KADOO TOUS LES VENDREDIS,
UNE AUTRE FAÇON DE DEVENIR RICHE !
BONNE CHANCE A VOUS TOUS !

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°155 de Loto Kadoo du Vendredi 09 Décembre 2011

Numéro de base

08

03

19

60

59

Numéros de bonus

80

56

LOTTO DIAMANT

Résultats du tirage N° 565 de Lotto Diamant du lundi 12 Décembre 2011

Numéro de base

74

86

85

79

90